RÉGION NORMANDIE

Formation des personnes sous-main de justice détenues dans les établissements pénitentiaires normands

La loi du 5 mars 2014 a décentralisé la compétence formation des personnes sous-main de justice au 1er janvier 2015 aux Régions, et tout particulièrement aux détenus.

Objectifs

Ce dispositif vise à accompagner les personnes détenues pour :

- Augmenter à court ou moyen terme leur niveau de qualification professionnelle,
- Favoriser leur retour à l'emploi,
- Favoriser globalement leur réinsertion dans la société

Bénéficiaires

Les bénéficiaires sont les personnes sous-main de justice détenues dans les établissements pénitentiaires normands

Caractéristiques de l’aide

La Région achète des places à des organismes de formation dans le cadre d’une programmation pluriannuelle.

Elle prend en charge par ailleurs la rémunération des stagiaires, selon les conditions spécifiques applicables en détention.

Contacts

Contacts

Direction de la Formation Tout au Long de la Vie - Service des formations qualifiantes

02 31 06 97 21 (secrétariat)